

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 166

présenté par
Mme Perrine Goulet

à l'amendement n° 2 de Mme Bellay

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« L'habilitation ne peut se faire si le diagnostic établit une concurrence trop forte avec l'économie existante dans le territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement entend protéger l'économie existante.